



● 1200-1300

● FRANCE

● 05-POUVOIR

● JUSTICE

● 01-TEMPS

● SANTÉ

● CORPS

● MAIN

● 04-SAVOIR

● SIGNIFICATION

● SIGNE

● SYMBOLE



● 1200-1300

● FRANCE

● 05-POUVOIR

● JUSTICE

● 01-TEMPS

● SANTÉ

● CORPS

● MAIN

● 04-SAVOIR

● SIGNIFICATION

● SIGNE

● SYMBOLE



● 1200-1300

● FRANCE

● 05-POUVOIR

● JUSTICE

● 01-TEMPS

● SANTÉ

● CORPS

● MAIN

● 04-SAVOIR

● SIGNIFICATION

● SIGNE

● SYMBOLE



● 1200-1300

● FRANCE

● 05-POUVOIR

● JUSTICE

● 01-TEMPS

● SANTÉ

● CORPS

● MAIN

● 04-SAVOIR

● SIGNIFICATION

● SIGNE

● SYMBOLE



Main de justice

A partir du XIIIe siècle, la main de Justice s'est imposée comme un symbole indissociable du pouvoir royal et fut jusqu'en 1792 l'emblème du pouvoir judiciaire des rois de France conféré par Dieu : en 1226, lors du couronnement de Louis IX (ou Saint Louis), un bâton de commandement décoré à son extrémité d'une main en ivoire ayant trois doigts étendus est remis au jeune roi. L'emblème a perduré en partie grâce à sa célèbre œuvre de Justice, rendue sous un chêne.

Source : cours-appel.justice.fr



Main de justice

A partir du XIIIe siècle, la main de Justice s'est imposée comme un symbole indissociable du pouvoir royal et fut jusqu'en 1792 l'emblème du pouvoir judiciaire des rois de France conféré par Dieu : en 1226, lors du couronnement de Louis IX (ou Saint Louis), un bâton de commandement décoré à son extrémité d'une main en ivoire ayant trois doigts étendus est remis au jeune roi. L'emblème a perduré en partie grâce à sa célèbre œuvre de Justice, rendue sous un chêne.

Source : cours-appel.justice.fr



Main de justice

A partir du XIIIe siècle, la main de Justice s'est imposée comme un symbole indissociable du pouvoir royal et fut jusqu'en 1792 l'emblème du pouvoir judiciaire des rois de France conféré par Dieu : en 1226, lors du couronnement de Louis IX (ou Saint Louis), un bâton de commandement décoré à son extrémité d'une main en ivoire ayant trois doigts étendus est remis au jeune roi. L'emblème a perduré en partie grâce à sa célèbre œuvre de Justice, rendue sous un chêne.

Source : cours-appel.justice.fr



Main de justice

A partir du XIIIe siècle, la main de Justice s'est imposée comme un symbole indissociable du pouvoir royal et fut jusqu'en 1792 l'emblème du pouvoir judiciaire des rois de France conféré par Dieu : en 1226, lors du couronnement de Louis IX (ou Saint Louis), un bâton de commandement décoré à son extrémité d'une main en ivoire ayant trois doigts étendus est remis au jeune roi. L'emblème a perduré en partie grâce à sa célèbre œuvre de Justice, rendue sous un chêne.

Source : cours-appel.justice.fr

